



Votre conseil municipal vous informe

De l'aide pour nos concitoyens et les états financiers 2019

LA CONTRIBUTION DE VOTRE MUNICIPALITÉ EN CETTE PÉRIODE DE PANDÉMIE

Votre Conseil a adopté une mesure d'aide monétaire pour soutenir les citoyens et les entreprises qui auraient des difficultés financières dans le contexte de la COVID-19.

Voici le libellé de cette résolution :

CONSIDÉRANT QUE l'article 981 du *Code municipal du Québec* autorise la municipalité de Saint-Pacôme à décréter par résolution un taux différent que celui prévu par le règlement numéro 343;

CONSIDÉRANT la situation de plusieurs citoyens et citoyennes qui pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et les consignes édictées par le gouvernement provincial dans les derniers jours, la Municipalité désire venir en aide à ces contribuables en diminuant le taux d'intérêt applicable à toute créance future qui lui est due;

Il est proposé par monsieur le conseiller Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres du Conseil :

QUE le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la municipalité de Saint-Pacôme à compter du prochain paiement prévu le 28 avril et qui demeurera impayée est établi au taux de **0 %** par année;

QUE ce taux d'intérêt s'applique, pour l'instant, jusqu'à la fin de l'année 2020, mais demeure sujet à un changement si la situation nécessite une telle révision;

QUE les comptes de taxes impayés pour les années antérieures au 6 avril 2020 demeurent en vigueur aux taux prévus à ce moment (pour 2017 : 15%, pour 2018 : 15%, pour 2019 : 12%, pour le 1^{er} janvier 2020 au 6 avril 2020 : 6%).

QUE PERMET CE CHANGEMENT DE TAUX

Tous citoyens ou entreprises de St-Pacôme qui paient des taxes municipales pourront reporter le paiement de leur compte de taxes sans frais d'intérêts. Cette situation n'est pas un crédit de taxes, mais plutôt un report dans le temps afin d'aider à préserver les liquidités nécessaires pour certains d'entre nous en cette période plus difficile.

LES RÉSULTATS FINANCIERS 2019 DE VOTRE MUNICIPALITÉ

Votre Conseil municipal a reçu les résultats finaux de l'année financière 2019 par notre firme comptable Mallette. Voici un résumé des résultats :

	<u>Budget</u>	<u>Réel</u>
<u>Budget</u> prévoyait des revenus de :	2,140,930\$	
<u>Réel</u> des revenus de fin d'année :		2,292,050\$
<u>Budget</u> prévoyait des dépenses de :	2,140,930\$	
<u>Réel</u> des dépenses de fin d'année :		2,097,288\$
	_____	_____
<u>Résultat</u> de fin d'année :	0\$	194,762\$

En conclusion, votre Municipalité a fait un surplus de **194,762\$** en 2019.

Voici quelques explications :

Au niveau des revenus : Un écart positif de 151,120\$ en partie expliqué par une subvention de 32,000\$ de la MRC pour l'aménagement du terrain de soccer et une subvention de 37,000\$ de la TECQ (Taxes sur l'Essence Canada-Québec) pour le réseau d'aqueduc et d'égout. Une augmentation par rapport au budget de 20,000\$ des droits de mutation. Le reste des écarts se retrouvent dans de multiples postes des états financiers.

Au niveau des dépenses : Un écart négatif de 43,642\$ en partie expliqué par des frais de 15,000\$ non engagés pour un chargé de projet et par des frais de 30,000\$ moindres en salaire en administration pour un poste de direction générale laissé vacant pendant quelques mois.

Finalement, ce fut une excellente année pour vos finances municipales.

15 AVRIL 2020